



**Réunion du Comité Syndical**

du 28 novembre 2007

**CS - 4.05**

**Réponse à l'appel d'offres 2008  
du SM4**

**RAPPORT**  
Présenté par M. Emile GEHANT  
Président

Le SERTRID souhaite répondre à l'appel d'offres lancé par le Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur 4, (SM4), publié le 30 octobre 2007 au BOAMP, pour le traitement thermique de 10 000 tonnes de déchets ménagers issus de collectivités adhérentes à ce syndicat.

Ce marché couvre une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2010.

A l'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **REPOND FAVORABLEMENT** à cette demande, sachant que l'arrêté d'autorisation d'exploiter, et les disponibilités de l'usine le permettent ;
- **FIXE** le prix du traitement à 105 € HT la tonne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents du marché, dont un exemplaire est joint au présent rapport.

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. ladite délibération ayant  
été affichée par extrait le - 3 DEC. 2007 conformément au C.G.C.T.  
Dépôt en Préfecture le - 3 DEC. 2007**

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.**

